

LIVRES

Du nouveau... dans l'innovation

L'innovation a quelque chose à voir avec l'intuition, l'invention, l'imitation, l'organisation. Des écrits savants la distinguent de tout un ensemble de notions proches, comme le progrès technique. Contentons-nous de considérer que le téléphone est une invention. Il devient innovation lorsque son utilisation se diffuse. Le grand homme de l'innovation, Joseph Aloïs Schumpeter, estimait que le moteur du progrès résidait dans l'innovation. Devenir l'économie la plus innovante est un des grands desseins européens. On peut cependant dire, avec un vocabulaire schumpeterien, que l'Union, car elle protège trop, empêche la destruction et, partant, la création. On n'innove pas par décrets. Il est toutefois possible d'aménager un environnement propice aux innovations, même dans le secteur public.

De moindres inégalités, à long terme

INNOVATION AND INEQUALITY. HOW DOES TECHNICAL PROGRESS AFFECT WORKERS ? par Gilles Saint-Paul
Princeton, Princeton University Press, 208 pages.

Spécialiste du marché du travail, Gilles Saint-Paul, professeur à l'École d'économie de Toulouse, s'intéresse aux relations qu'entretiennent innovations technologiques et distribution des revenus. Mobilisant l'artillerie lourde des mathématiques, dans un ouvrage élaboré à partir de cours pour doctorants, il reprend la question des effets du progrès technique sur le travail. Et ces effets sont considérables. Mais il faut les décrypter pour bien en saisir la nature et la portée.



Saint-Paul, en s'appuyant sur les modèles que propose la science économique, analyse les différents mécanismes qui peuvent conduire le progrès à affecter les inégalités. Les liaisons sont complexes. Elles dépendent de la nature de l'innovation. Mais aussi des qualifications et des compétences des travailleurs.

Schématiquement, le progrès technique rend les travailleurs plus productifs. Ils peuvent voir de la sorte augmenter leurs revenus. D'un autre côté, le progrès technique peut faire baisser le coût du travail et donc les revenus. Sur le long terme, Saint-Paul fait la démonstration que les revenus sont plus élevés que ce qu'ils seraient s'il n'y avait pas eu de progrès technique. Si, dans un premier temps, le

progrès technique peut induire une croissance des inégalités, dans la durée, les coûts d'acquisition et d'apprentissage de la nouvelle technologie baissent. Les innovations affectent donc considérablement les inégalités, parfois de manière visible et défavorable sur le court terme. Dans le temps long, elles ont assuré des hausses spectaculaires de tous les niveaux de vie.

Gilles Saint-Paul examine l'économie des « superstars » (banquiers, sportifs, stars des médias) aux revenus « supranormaux », auxquels les technologies de l'information et de la communication, les TIC, profitent particulièrement. Une question est de savoir si le temps résorbera ces nouveaux écarts. A lire Saint-Paul, on note que les riches ont toujours valorisé davantage que les pauvres l'introduction de nouveaux services et de nouveaux biens. Ces nouveautés, progressivement, devenaient accessibles aux moins aisés. Les TIC connaissent ce cercle vertueux de l'innovation. Pour autant, Saint-Paul considère que celles-ci permettent aux « superstars » économiques des prouesses toujours plus élevées. Ce n'est pas, dans l'absolu, une mauvaise nouvelle. Au moins pour elles.

Les carences européennes

INNOVATION POLICY IN EUROPE. MEASUREMENT AND STRATEGY par Claire Nauwelaers, Rene Wintjes (dir.)
Cheltenham, Edward Elgar, 2008, 295 pages.

Une équipe de chercheurs, réunie par l'université de Maastricht, fait le point sur les politiques d'innovation en Europe. L'Union européenne en prend, poliment, pour son grade. Avant la charge, légère, les auteurs s'attellent à synthétiser les avancées théoriques et empiriques relatives aux liens entre innovation, développement économique, productivité et capital social (même si la notion, comme toujours, n'est jamais bien définie). Ils notent que les experts et les élus sont toujours en quête d'outils de mesure. Méfiant à l'égard des indicateurs composites (agrégant nombre de brevets, nombre de scientifiques, montant des dépenses affectées, etc.), ils plaident pour des tableaux de bord simples. Quatre variables se dégagent : 1) la dépense publique ; 2) la structure du marché de l'emploi ; 3) la dépense privée ; 4) l'organisation locale des services publics. De la typologie des territoires qu'ils en déduisent, il

social (même si la notion, comme toujours, n'est jamais bien définie). Ils notent que les experts et les élus sont toujours en quête d'outils de mesure. Méfiant à l'égard des indicateurs composites (agrégant nombre de brevets, nombre de scientifiques, montant des dépenses affectées, etc.), ils plaident pour des tableaux de bord simples. Quatre variables se dégagent : 1) la dépense publique ; 2) la structure du marché de l'emploi ; 3) la dépense privée ; 4) l'organisation locale des services publics. De la typologie des territoires qu'ils en déduisent, il

ressort que les régions les plus dynamiques, les plus innovantes et les plus compétitives, sont celles qui présentent le plus grand équilibre entre ces quatre dimensions. La leçon la plus importante est que les régions sont si différentes, ne serait-ce que sur ces quatre volets, qu'il semble illusoire de vouloir mener une politique d'innovation à l'échelle européenne.

C'était pourtant un des principaux axes de l'agenda dit « de Lisbonne », consistant, comme on le sait, à faire de l'Union l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde à l'horizon de 2010. Les textes réunis ici repèrent une tendance à la bureaucratisation des politiques de soutien à l'innovation, à partir d'agences trop spécialisées. Surtout, ces programmes de soutien sont par trop « eurocentrés ».

La contribution la plus notable, signée de Luc Soete, porte sur le « cocooning » européen et sur l'adaptation de la dépense. L'objectif de la stratégie de Lisbonne visant 3 points de PIB de dépenses en recherche et développement, n'a plus de sens. Dans un monde ouvert, le succès passe par l'exploitation des innovations et non par leur financement. Ce n'est pas la concentration géographique des moyens qui assure la compétitivité internationale. C'est l'organisation locale de la captation et de la mise en œuvre des innovations. Il est moins fondamental de financer le changement technologique, que de savoir le repérer et le mettre en œuvre. La « forteresse Europe », comme l'écrit Soete, doit se projeter dans l'après-Lisbonne et commencer par faire cesser la fuite de ses cerveaux.

Le service public peut, lui aussi, innover

INNOVATIONS IN GOVERNMENT. RESEARCH, RECOGNITION AND REPLICATION par Sandford Borins (dir.)
Washington, Brookings Institution Press, 2008, 231 pages.

A la recherche d'excellence pour les politiques publiques. Telle est l'ambition conférée à un programme établi en 1985 à la Ken-

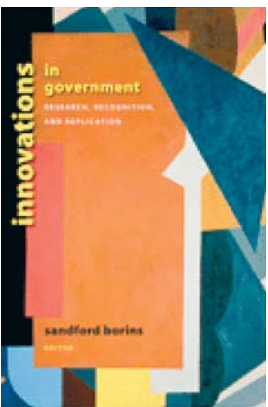
neddy School of Government de Harvard grâce à une dotation de la Fondation Ford. L'ouvrage dirigé par Sandford Borins, professeur de management public à Toronto, rend compte d'une vingtaine d'années d'innovations montées dans des contextes aussi différents que des collectivités locales et des Etats



américains, des régions et des gouvernements au Brésil, au Chili, en Chine, en Afrique, au Mexique, ou aux Philippines.

L'ouvrage, que l'on trouvera un peu trop pro domo, est une célébration de l'innovation dans le secteur public. Les auteurs rappellent que le principe est né sous la présidence Reagan. L'objectif, défensif, était alors non pas d'implanter des nouveautés, mais de faire la démonstration plus générale de l'efficacité des services publics. Ceux-ci, partout, se sont largement transformés. A l'appel du « New Public Management » ou (en français) de la « réforme administrative », il a fallu réinventer, adapter, centrer sur l'usager, rebaptisé « consommateur » ou « client ».

Les innovations relèvent principalement des services sociaux, de la gestion de l'énergie, du logement et de la police. C'est autour de la police de proximité (qui mixe public et privé) que sont venues le plus grand nombre d'idées et de demandes de soutien. La police, ainsi impliquée dans un quartier, est efficace. Mais un modèle implanté dans une ville ne saurait l'être dans une autre. L'innovation de politique publique locale est d'abord adaptation.



Les observateurs des actions publiques innovantes qui ont été réunis par la Kennedy School tirent trois enseignements : les innovations n'ont d'intérêt que si elles créent de la valeur pour le public ; il existe des « entrepreneurs publics », dynamiques et efficaces, qu'il faut soutenir ; l'innovation consolide la démocratie.

En France, l'innovation dans le secteur public a maintenant une incarnation constitutionnelle. Cela s'appelle l'expérimentation. Et sur des sujets importants, comme le revenu de solidarité active (RSA), l'expérimentation fait montre de toute son utilité pour préparer, adapter et, le cas échéant, corriger l'innovation.

JULIEN DAMON
professeur associé à Sciences po
(cycle d'urbanisme)

LE POINT DE VUE DE EDOUARD SALUSTRO

La doctrine comptable française menacée

La création de l'Autorité des normes comptables (ANC), par un décret d'avril 2007 qui devrait être conforté par la loi de modernisation de l'économie, a constitué un indéniable progrès pour la normalisation comptable française des entreprises. Pour autant, la question posée par l'existence de deux référentiels obligatoires en France, les IFRS pour les groupes cotés et le plan comptable général pour les PME, n'est toujours pas réglée. Ce problème, essentiel pour le maintien de l'unité de la doctrine, pourrait ne pas recevoir de solution simple dans un avenir proche. L'important est moins de lui trouver une réponse définitive que d'en maîtriser les conséquences, potentiellement dévastatrices. Cela devrait être un des défis majeurs de l'ANC.

La dichotomie entre Autorité des normes comptables « privées » et « publiques » peut conduire à un recul grave de l'information financière du citoyen.

De plus, cette création a laissé entière la question de la normalisation comptable appliquée aux entités publiques. Celle-ci, qui relevait auparavant de la compétence du Conseil national de la comptabilité (CNC), se retrouve orpheline, puisque les nouveaux textes ne prévoient plus de la confier à l'ANC.

Cette dichotomie peut conduire à un recul grave de l'information financière sur l'Etat, les collectivités locales, les grands services publics, dépourvus d'un vrai normalisateur et coupés de la source doctrinale essentielle de la comptabilité des entreprises.

Que faire ? Un groupe de travail du Centre national des professions financières, que j'ai animé, a mis en avant quelques propositions simples, mais urgentes et indispensables si nous voulons, comme citoyens, disposer du même niveau d'information de qualité que le plus petit actionnaire d'un groupe coté. La solution la plus simple serait d'étendre la compétence de l'ANC dans les limites de l'ancien CNC. Elle permettrait de maintenir l'unité aujourd'hui menacée, tout en dotant notre doctrine des moyens de rayonner dans les débats internationaux. Par ailleurs, elle permettrait de traiter les spécificités du secteur public dans les limites de l'ancien CNC, comme le prévoyait le rapport Lepetit.

Cette solution, évidente, ne semble pas la plus probable. Je ne peux que le regretter. Si la compétence de l'ANC restait

bornée à la comptabilité privée, il faudrait alors prévoir la création d'une autorité de la comptabilité publique, compétente sur l'ensemble des administrations, seul moyen de poursuivre le travail de convergence, qui marque la normalisation comptable française depuis soixante ans et qui correspond aux exigences internationales. Il faudrait alors organiser, dès la création du nouveau dispositif, les modalités de coopération entre les deux autorités, l'ANC « privée » et l'ANC « publique ».

A cette fin, les deux instances devraient pouvoir entretenir des liens étroits et officiels. La comptabilité publique s'inspire de la comptabilité privée. Il serait donc indispensable, que l'ANC « publique » comporte quelques représentants de l'ANC « privée » dans ses organes exécutifs. De même, les deux autorités devraient disposer d'un organe consultatif commun. Enfin, sur le plan pratique, des locaux et des moyens partagés faciliteraient la convergence et le dialogue.

On peut même imaginer que cette organisation soit prévue avec une durée de vie limitée, au terme de laquelle devrait être réexaminée l'opportunité d'une institution unique.

On le voit, les enjeux sont simples, limpides, mais aussi cruciaux. Ce n'est sans doute pas un hasard si, de manière simultanée, Michel Prada, à la demande du ministre du Budget Eric Woerth, Didier Migaud, président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, et Philippe Séguin, dans le cadre de la rénovation des juridictions financières, s'en sont saisis et doivent prochainement rendre des conclusions dont j'espère qu'elles rejoindront les préoccupations et les propositions du Centre national des professions financières.

Il serait paradoxal que la création de l'ANC, vraie et courageuse réforme, se traduise par une régression durable de la doctrine comptable française et de l'information. Le pire n'étant jamais sûr, je reste convaincu que la prise en compte des propositions avancées ici permettraient de sauvegarder l'essentiel et, pourquoi pas, de donner à notre pays l'élan qui ne demande qu'à se manifester.

EDOUARD SALUSTRO est président d'honneur du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Consommateurs, si vous saviez...

LE TRAVAIL DU CONSOMMATEUR par Marie-Anne Dujarier
La Découverte, 248 pages, 18 euros.

Pousser un chariot dans un supermarché, retirer de l'argent à un guichet automatique, répondre à une enquête de satisfaction... : en réalisant ces opérations banales, nous travaillons. C'est-à-dire que nous y consacrons du temps, que nous utilisons un savoir-faire, et que nous transférons à l'entreprise fournisseuse une certaine valeur ajoutée. Bref, nous coproduisons ce que nous achetons. C'est ce « tra-



vail du consommateur » qu'analyse ce livre, qui allie intelligemment l'apport de la sociologie de la consommation et l'observation des pratiques managériales.

La forme la plus élémentaire de l'exploitation du client est celle de l'« autoproduction dirigée » : quand vous appelez votre opérateur de téléphone pour un problème technique, au lieu d'avoir au bout du fil un employé qui vous orientera vers le bon service, vous devez appuyer successivement sur les touches censées correspondre à votre demande ; la relation humaine disparaît complètement quand le client produit lui-

même le service, en achetant sur une borne automatique ou par Internet son billet de train ; une étape supplémentaire est franchie quand on demande à l'acheteur d'assurer le service après-vente, en utilisant l'aide en ligne proposée par un logiciel plutôt que de téléphoner au fournisseur. Ce « travail prescrit » – la série d'opérations soigneusement calibrées que le client est censé accomplir – est très différent du « travail réel », qui intègre les pertes de temps de l'utilisateur, le stress et le décryptage d'une offre souvent très complexe.

Présenté comme un avantage

De façon plus subtile, le consommateur peut être mobilisé sans en avoir conscience, voire de son plein gré. Par exemple, quand l'affichage ostensible d'une marque sur un vêtement le transforme en panneau publicitaire. Le développement d'Internet a largement

étendu le champ de cette collaboration : les traces laissées par un achat en ligne ou la consultation d'un site ont une valeur marchande, puisqu'elles permettent d'affiner le ciblage publicitaire. L'internaute devient prescripteur avec les techniques de « marketing tribal ». La boucle est bouclée quand l'entreprise se contente d'être un simple intermédiaire, le client assurant lui-même la « production » : sites Internet d'enchères, de vidéos, d'information, de rencontres...

La ruse des entreprises est de présenter ce partage du travail comme un avantage consenti au client : économie de temps et d'argent, autonomie, personnalisation de la prestation... Manifestement, dans la nouvelle économie de services, le consommateur n'a pas encore pris pleinement conscience de la valeur de sa propre activité.

GÉRARD MOATTI

LA REVUE DU JOUR

La Russie ne perd pas le Nord

La thèse. A l'heure où les yeux sont rivés sur la partie méridionale d'une Russie nostalgique de ses satellites, la fonte de la banquise, comme tous les ans, libère des glaces le célèbre passage du Nord-Est. Alors qu'au siècle dernier les Soviétiques se contentaient d'exploiter à fonds perdus les 14.000 km qui relient la mer de Barents au détroit de Bering, Moscou escompte bien tirer tous les profits possibles de cette « route polaire ». Et ses clients sont déjà là. Tel le fabricant norvégien d'engrais Yara, qui lorgne le marché chinois. Ou le Japon, qui veut retraiter son combustible nucléaire en Europe. Cependant, les excès du gouvernement russe dans sa politique de grande puissance pourraient bien ruiner ses projets. En témoigne le fameux planté de drapeau sous-marin du 2 août 2007. « L'Arctique pourrait devenir le théâtre d'incidents internationaux sérieux », prévient Pascal Marchand.

Les auteurs. Le géographe Pascal Marchand a publié un atlas géopolitique de la Russie fin 2007. L'anthropologue Boris Chichlo a pour sa part mené des missions en Sibérie méridionale dès 1965.

La revue. « Le Courrier des pays de l'Est » disparaît après le numéro 1067. Lui succédera « Grande Europe », exclusivement numérique.



J.-M. C.

« Le Grand Nord russe », « Le Courrier des pays de l'Est », numéro 1066, mars-avril 2008, La Documentation Française, 106 pages, 13 euros.